

# Devenir référent harcèlement sexuel et moral en entreprise\_Brissaud

Avoir les outils pour pallier aux différentes situations qui se présentent.

*Dans certaines entreprises, la mission de base du référent harcèlement sexuel, côté employeur comme côté salarié (CSE), est parfois étendue au harcèlement moral. Comment agir sur les 2 sujets concrètement ? Cette formation vise à acquérir les compétences aborder pour agir autant en prévention qu'en situation de crise.*

**Durée:** 14.00 heures (2.00 jours)

## Profils des stagiaires :

- Encadrement et/ou direction,
- Elus CSE ou CSSCT
- RH
- Responsable sécurité

## Prérequis :

- Aucun

**Délai d'accès :** 30 semaines

**Accessibilité :** Le client informe le prestataire de la présence de personnes en situation de handicap au moins 15 jours avant le début de la formation ; ceci afin de vérifier notre capacité d'accueil, selon le type de handicap. Le cas échéant, Kanopé pourra orienter le client vers des organismes dédiés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les enjeux juridiques, psychologiques, relationnels et organisationnels du harcèlement moral/sexuel.
- Analyser une situation de violence en entreprise
- Construire un plan de prévention des risques professionnels.

## Contenu de la formation

- Identifier les enjeux juridiques, psychologiques, relationnels et organisationnels du harcèlement moral/sexuel.
  - Réaliser un panorama du contexte juridique
  - Spécifier la mission du référent

- Décrire les phénomènes de harcèlement (Stratégie de l'auteur, la victime et des témoins)
- Reconnaître le harcèlement sexuel
- Définir le harcèlement moral
- Analyser une situation de violence en entreprise
  - Mettre en place une enquête interne
  - Analyser les entretiens issues de l'enquête interne avec la méthode de l'arbre des causes
  - Conclure l'enquête
- Construire un plan de prévention des risques professionnels.
  - Distinguer prévention primaire/secondaire tertiaire
  - Mettre en place une protocole de signalement interne
  - S'assurer du bon affichage
  - Former les salariés
  - Favoriser l'égalité professionnelle
- Intégrer les VSST dans le DUERP
  - Expérimenter les outils de l'évaluation des risques (RPS et VSST)

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

-Sylvette BRISSAUD est Psychologue du travail/ergonome.

Elle a été conseillère en prévention dans un régime de protection sociale pendant plus de 15 ans.

Habilitée en tant que IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels) elle intervient dans diverses entreprises (toutes tailles et toutes activités), surtout sur des problématiques RPS, afin d'améliorer les conditions et les relations de travail. Elle a accompagné des entreprises lors d'enquêtes en délégation paritaire sur les sujets de harcèlement sexuel et/ou moral

Elle est également secouriste en santé mentale référencée sur la plateforme QVCT de l'ANACT.

[www.linkedin.com/in/sylvette-brissaud-psychologue-du-travail](http://www.linkedin.com/in/sylvette-brissaud-psychologue-du-travail)

Pour la contacter : formation@dialogue3s.fr ou 06.23.66.66.77.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés et donnés en fin de formation
- Etude de cas concrets
- Exercices pratiques
- Jeux pédagogiques

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence

# Kanopé

68 rue Dessoles

32000 AUCH

Email: [admin@kanope.coop](mailto:admin@kanope.coop)

Tel: 05 62 07 38 08



- Questions orales ou écrites (QCM).
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.